

D'ici 2050, 170 000 ménages supplémentaires dans l'Hérault dont la moitié dans le Montpelliérain

Insee Analyses Occitanie • n° 156 • Novembre 2024

La population augmente fortement dans l'Hérault, plus particulièrement dans la métropole de Montpellier. Le département est très attractif. Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la population continuerait d'augmenter d'ici 2050 mais moins rapidement. À partir de 2035, l'excédent migratoire faiblirait et les décès seraient supérieurs aux naissances. Dans le même temps, le nombre de ménages augmenterait plus vite que la population, sous l'effet du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation. En particulier, de plus en plus de personnes vivraient seules dans leur logement.

Les dynamiques seraient différentes selon les territoires. Le Montpelliérain absorberait la moitié de la hausse du nombre de ménages, mais les territoires du Pic Saint-Loup et du Cœur d'Hérault connaîtraient des croissances supérieures. Le nombre de ménages augmenterait également dans les autres territoires de l'Hérault, mais moins rapidement.

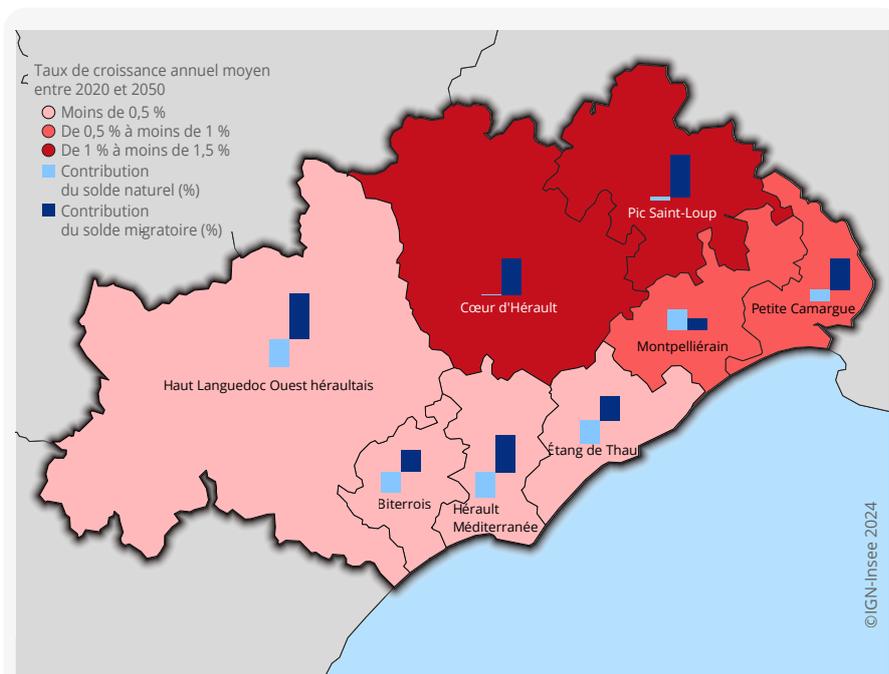
L'Hérault, un département à la démographie très dynamique ces dernières années

Au 1^{er} janvier 2021, 1 201 883 personnes résident dans l'Hérault. C'est le département de France métropolitaine où la population augmente le plus rapidement entre 2015 et 2021, à égalité avec la Haute-Garonne (+1,2 % par an). L'Hérault cumule un excédent naturel (+0,2 % par an) grâce à des naissances plus nombreuses que les décès et un fort excédent migratoire (+1,0 % par an) en raison d'arrivées très supérieures aux départs. Le nombre de ménages, qui correspond au nombre de logements occupés en tant que résidences principales, progresse encore plus vite que la population : +1,8 % par an entre 2015 et 2021.

Huit territoires constitués d'un ou plusieurs EPCI partitionnent l'Hérault

► **figure 1 et définitions.** Les dynamiques démographiques y sont assez différentes. La croissance est la plus forte dans le Montpelliérain, périmètre de la communauté d'agglomération de Montpellier Méditerranée Métropole, avec une croissance de 1,8 % par an entre 2015 et 2021 pour la population et

► 1. Évolution de la population projetée sur la période 2020-2050



Lecture : Les populations du Pic Saint-Loup et du Cœur d'Hérault augmenteraient de plus de 1 % par an entre 2020 et 2050, essentiellement grâce à des arrivées de population.
Source : Insee, Omphale 2022 – scénario central.

En partenariat avec :



► Mot du partenaire

« Le territoire héraultais demeure aujourd'hui encore très attractif grâce à son cadre de vie, la diversité de ses paysages et la richesse patrimoniale. Mais qu'en sera-t-il demain notamment face aux défis du changement climatique, à la préservation des biens communs et des ressources naturelles ? Qu'en sera-t-il face au vieillissement de la population ou à la baisse de la natalité déjà en œuvre ?

Le Département, en partenariat avec l'Insee, a souhaité appréhender la question de l'évolution du territoire à travers une étude sur les projections démographiques jusqu'en 2050. Cette étude est un véritable outil d'aide à la décision pour nos politiques publiques futures. Il est primordial que le Département soit tourné vers l'avenir et anticipe les besoins de ses concitoyens.

Ainsi, mieux connaître l'évolution démographique, c'est offrir la possibilité de penser des aménagements cohérents qui répondent aux défis sociaux, écologiques et économiques de demain. L'environnement incertain dans lequel nous évoluons ne doit pas empêcher la collectivité d'agir sereinement. »

Kléber Mesquida, Président du Département

de 2,3 % par an pour le nombre de ménages. La population augmente à un rythme proche de celui du département dans les territoires du Cœur d'Hérault, d'Hérault Méditerranée, du Pic Saint-Loup et du Biterrois et plus modérément dans les territoires de la Petite Camargue, du Haut Languedoc Ouest héraultais et de l'Étang de Thau ► [données complémentaires 1](#).

À l'horizon de 2050, la croissance du nombre de ménages ralentirait

Si les tendances démographiques et les comportements de cohabitation récents se poursuivaient ► [encadré 1](#), le département de l'Hérault compterait 730 000 ménages en 2050, soit 170 000 ménages de plus qu'en 2020 (+0,9 % par an) ► [figure 2](#). Au cours de la période 2020-2035, la croissance du nombre de ménages faiblirait par rapport à celle observée entre 2015 et 2021 mais elle resterait forte. Le département gagnerait ainsi 7 500 ménages chaque année. La croissance serait plus modérée sur les 15 années suivantes : +3 800 ménages chaque année.

Le Montpelliérain gagnerait 93 000 ménages en trente ans (+1,1 % par an) mais ne serait plus le territoire avec la plus forte croissance. La hausse ralentirait progressivement, de +1,5 % par an entre 2020 et 2035 à +0,6 % entre 2035 et 2050 ► [figure 2](#). Le nombre de ménages progresserait à un rythme supérieur dans les territoires du Cœur d'Hérault et du Pic Saint-Loup, +1,3 % par an en moyenne entre 2020 et 2050 malgré un ralentissement en fin de période.

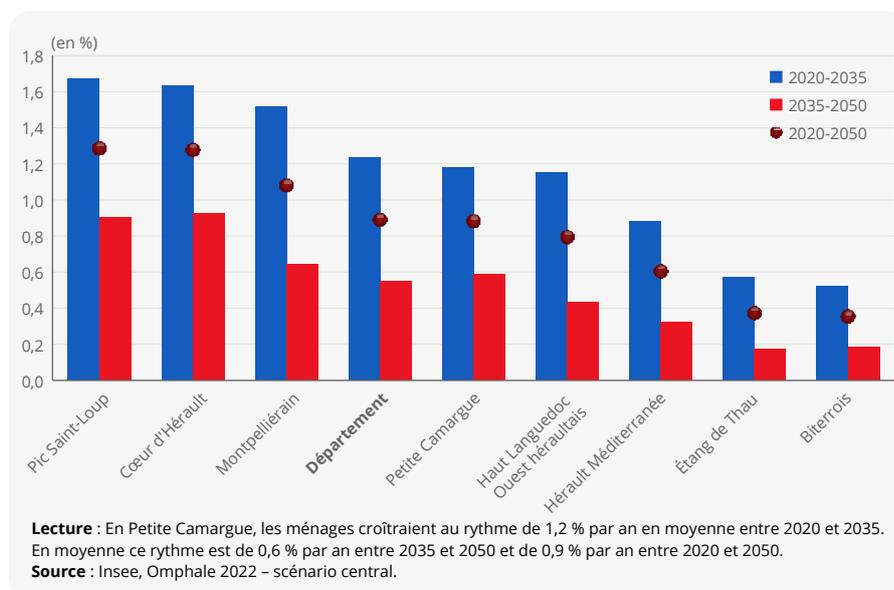
Sur trente ans, le nombre de ménages évoluerait en Petite Camargue au même rythme que dans l'ensemble de l'Hérault. La hausse serait légèrement moins rapide dans le Haut Languedoc Ouest héraultais (+0,8 % par an) et dans le territoire Hérault Méditerranée (+0,6 % par an). Enfin, le nombre de ménages augmenterait de +0,4 % par an dans les territoires du Biterrois et de l'Étang de Thau avec une croissance inférieure à +0,2 % par an après 2035.

La population augmenterait de moins en moins vite

En 2050, 1 430 000 personnes résideraient dans l'Hérault, soit 245 000 de plus qu'en 2020. La population augmenterait en moyenne de +0,6 % par an entre 2020 et 2050, deux fois moins vite qu'entre 2015 et 2021. La population, qui gagnait 12 300 habitants supplémentaires chaque année en moyenne entre 2015 et 2021, progresserait de 10 500 habitants par an entre 2020 et 2035 puis de 5 900 entre 2035 et 2050.

Sur ces trois prochaines décennies, la population augmenterait plus vite dans l'arrière-pays proche de la métropole, c'est-à-dire dans les territoires du Pic Saint-Loup et

► 2. Évolution annuelle du nombre de ménages selon le territoire et la période



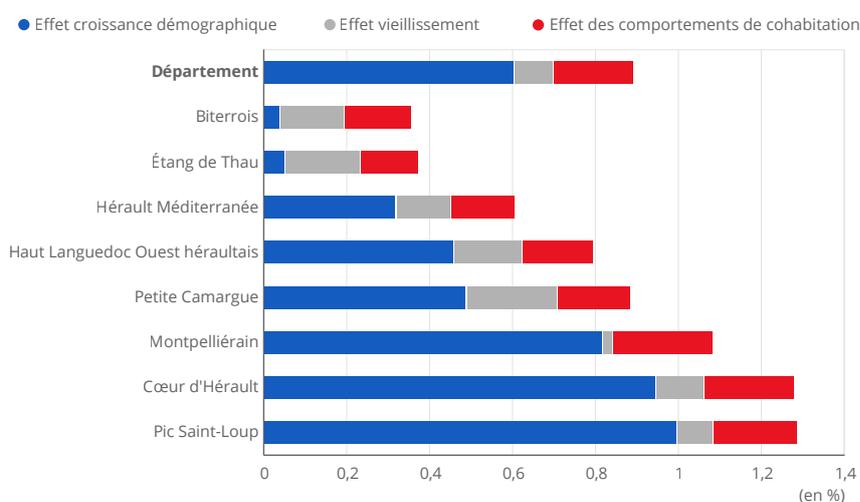
► Encadré 1 - Vieillesse et décohabitation expliquent un tiers de la hausse du nombre de ménages

Le nombre de ménages, et donc de résidences principales, progresse plus vite que le nombre d'habitants. Cela résulte d'une part du vieillissement de la population et d'autre part des changements dans les comportements de cohabitation. Ainsi, l'allongement de la durée de vie maintient davantage de couples sans enfant dans les logements et conduit aussi à un nombre plus important de personnes vivant seules. Par ailleurs, les mises en couple sont plus tardives, les séparations plus nombreuses et le nombre de couples non cohabitants augmente.

Ainsi dans l'Hérault, un tiers des ménages supplémentaires entre 2020 et 2050 seraient dus au vieillissement de la population et à la décohabitation, le reste résultant de la croissance démographique. C'est moins qu'au niveau national où la démographie est moins dynamique et où les deux effets du vieillissement et de la décohabitation expliquent plus de la moitié de la hausse du nombre de ménages. L'arrivée aux grands âges des générations issues du baby-boom entraîne une accélération du vieillissement de la population et participe à la hausse du nombre de ménages dans tous les territoires de l'Hérault.

L'effet du vieillissement sur le nombre de ménages serait plus important en Petite Camargue et dans le territoire de l'Étang de Thau et quasi nul dans le Montpelliérain ► [figure 5](#). L'effet dû à l'évolution des comportements de cohabitation serait plus élevé dans les territoires du Montpelliérain et du Cœur d'Hérault et plus faible dans celui de l'Étang de Thau.

► 5. Contributions des différents effets à l'évolution annuelle du nombre de ménages entre 2020 et 2050 selon les territoires



du Cœur d'Hérault (respectivement +1,1 % et +1,0 % par an) ► **figure 3**, que dans le Montpelliérain (+0,9 %). En revanche, les populations des territoires du Biterrois et de l'Étang de Thau resteraient relativement stables.

Les naissances ne resteraient supérieures aux décès que dans le Montpelliérain

À partir de 2035, l'arrivée aux grands âges de la génération du baby-boom générerait un surcroît de décès. Dans le même temps, les naissances diminueraient du fait d'un nombre d'enfants par femme maintenu à un niveau bas. Ainsi, le département, où les naissances sont aujourd'hui plus nombreuses que les décès, ferait face à un déficit naturel à partir de 2035. Seul le Montpelliérain conserverait un excédent naturel significatif jusqu'en 2050 ► **figure 1**, même s'il serait de plus en plus faible à partir de 2030. Le territoire du Cœur d'Hérault conserverait plus de naissances que de décès jusqu'en 2040. Dans le territoire du Pic Saint-Loup, où le solde naturel est à l'équilibre en 2020, les décès seraient plus nombreux que les naissances à partir de 2030 et l'écart s'accroîtrait progressivement. Les autres territoires sont en déficit naturel en 2020, déficit qui s'accroîtrait d'ici 2050.

L'attractivité s'affaiblirait surtout dans le Montpelliérain

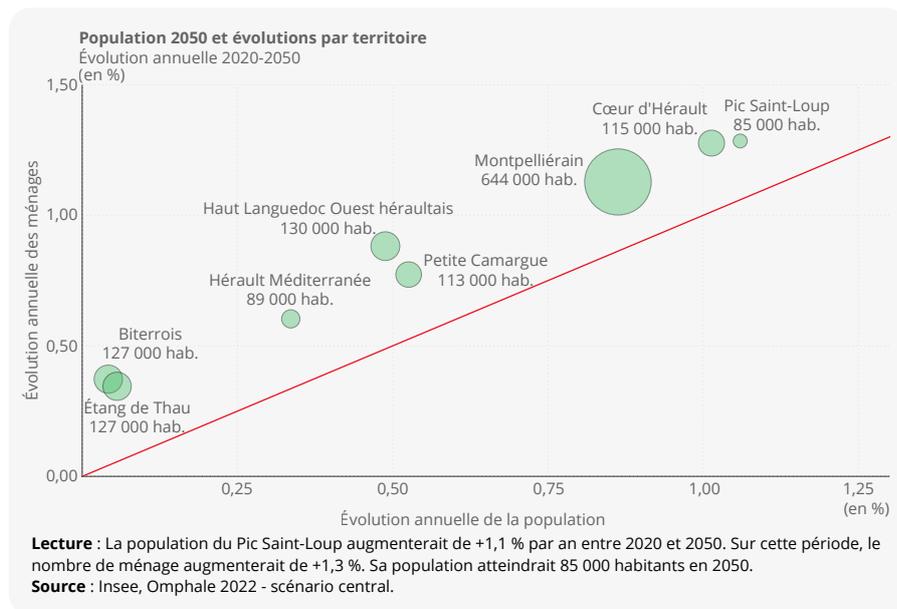
Le département de l'Hérault resterait attractif mais l'excédent migratoire se réduirait de moitié en 2050 par rapport à 2020. En effet, les départs augmenteraient progressivement sur la période alors que les arrivées resteraient relativement stables.

L'attractivité du Montpelliérain resterait forte auprès des 18-22 ans, en lien avec la vocation de pôle d'enseignement supérieur de Montpellier. Mais les départs dépasseraient de plus en plus les arrivées aux autres tranches d'âge. Le solde migratoire deviendrait négatif à partir de 2045. Pour les autres territoires, l'excédent migratoire serait préservé jusqu'en 2050 mais s'atténuerait pour les territoires du Pic Saint-Loup et du Cœur d'Hérault, les départs augmentant plus vite que les arrivées.

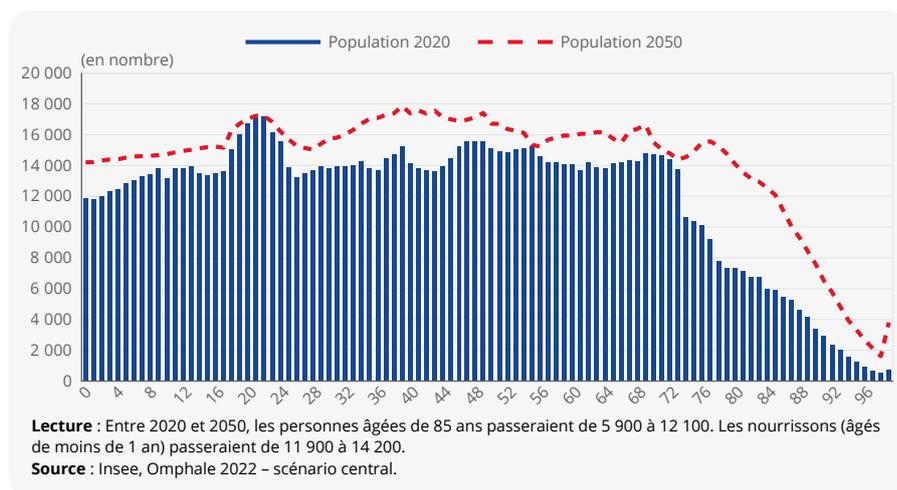
Un vieillissement important hors Montpelliérain

Entre 2020 et 2050, l'Hérault gagnerait des habitants à tous les âges sauf entre 18 et 24 ans ► **figure 4**. Sur les 245 000 habitants supplémentaires sur la période, la moitié seraient âgés de 65 ans ou plus. Le Montpelliérain capterait 60 % des gains de population. Le nombre de jeunes de 18 à 24 ans y resterait stable mais la population progresserait pour

► 3. Projections de population en 2050 et évolutions annuelles de la population et des ménages entre 2020 et 2050



► 4. Nombre d'habitants par âge en 2020 et 2050, dans le département de l'Hérault



toutes les autres classes d'âge. Les autres territoires gagneraient essentiellement une population âgée puisque 90 % des habitants supplémentaires auraient 65 ans ou plus ► **données complémentaires 3**.

Au sein du département, 27 % des habitants seraient âgés de 65 ans ou plus en 2050 contre 22 % en 2020. Le vieillissement serait plus prononcé sur la période 2020-2035 et concernerait tous les territoires. Il serait particulièrement important dans les territoires du Haut Languedoc Ouest héraultais, de l'Hérault Méditerranée et de l'Étang de Thau. En 2050, 38 % des habitants de ces trois territoires seraient âgés de 65 ans ou plus soit 10 points de plus qu'en 2020. Le Montpelliérain resterait un territoire relativement jeune avec moitié moins de seniors qu'ailleurs dans le département.

Le nombre de personnes de 85 ans ou plus progresserait fortement dans tous les

territoires du département. Sur l'ensemble de l'Hérault, il passerait de 40 000 personnes en 2020 à 93 000 en 2050. Dans les territoires du Haut Languedoc Ouest héraultais, du Biterrois et de l'Étang de Thau, un habitant sur dix aurait 85 ans ou plus en 2050.

De plus en plus de personnes vivraient seules

Dans l'Hérault, entre 2020 et 2050, de plus en plus de personnes vivraient seules. En effet, le nombre de ménages d'une seule personne passerait de 225 500 en 2020 à 334 800 en 2050 (+49 % en trente ans). En 2010, 36 % des ménages du département étaient composés d'une personne seule, 40 % le sont en 2020 et 46 % le seraient en 2050 ► **données complémentaires 2**. En particulier, dans le Montpelliérain, 50 % des ménages seraient composés d'une personne seule en 2050. De plus en

plus de seniors héraultais vivraient seuls après 65 ans : 27 % en 2050 contre 22 % en 2020. Ils seraient ainsi 131 500 en 2050 contre 82 800 en 2020.

Le nombre de ménages en couple, avec ou sans enfants, progresserait trois fois moins vite que les ménages d'une personne seule, passant de 253 100 couples en 2020 à 290 400 en 2050 (+15 % en trente ans). Il augmenterait d'environ 20 000 dans le Montpellierain, alors qu'il diminuerait légèrement dans les territoires du Biterrois et de l'Étang de Thau. En 2010, 51 % des ménages héraultais étaient des couples, 45 % le sont en 2020 et 40 % le seraient en 2050. C'est sur le territoire du Pic Saint-Loup que la part de couples est la plus élevée en 2020 (60 %). Il serait le seul territoire où les couples resteraient majoritaires en 2050 (54 %).

Dans le département, le nombre de familles monoparentales progresserait dans tous les territoires. Il passerait de 52 900 ménages en 2020 à 76 300 en 2050. La moitié d'entre eux vivraient dans le Montpellierain. ●

Alexandra Démier, Christophe Péalaprat (Insee), Lucie Garcia (Conseil départemental de l'Hérault)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Sources

Les **projections de population** à l'horizon 2050 sont réalisées à partir du **modèle Omphale de l'Insee**. L'évolution de la population par sexe et par âge détaillé repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (internes à la France et avec l'étranger). Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues.

Le **scénario central** décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent.

Les **projections de ménages** découlent des projections de population et se fondent sur des hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation élaborées avec le Service des données et études statistiques (Sdes), service statistique du ministère chargé du logement. Cette étude s'appuie sur le scénario central d'évolution des modes de cohabitation.

Les projections n'ont pas le statut d'une prévision et ne permettent pas de se prononcer sur la probabilité de réalisation d'un jeu d'hypothèses par rapport à un autre.

► Encadré 2 - L'Hérault fortement attractif auprès des jeunes et des cadres surtout dans le Montpellierain

En 2020, 46 000 personnes sont venues s'installer dans l'Hérault. Parmi elles, 39 600 viennent d'un autre département français hors Mayotte. À l'inverse, 31 200 ont quitté le département. Le solde migratoire avec la France est donc largement positif (+8 400). Les échanges sont excédentaires principalement avec les départements d'Île-de-France et avec les Bouches-du-Rhône. Ils sont globalement déficitaires avec le reste de la région Occitanie. Par ailleurs, 6 400 arrivées, soit 14 % d'entre elles, se font depuis un pays étranger, majoritairement de l'Union européenne (Espagne en premier lieu) ou d'Afrique du Nord.

Le Montpellierain, qui représente 42 % des habitants de l'Hérault en 2021 et 57 % des nouveaux arrivants dans le département, est particulièrement attractif. Grâce à sa métropole, l'Hérault attire beaucoup de jeunes (étudiants ou actifs) : 42 % des entrants dans le département ont entre 18 et 29 ans. Cette proportion atteint 58 % dans le Montpellierain. Les personnes de 65 ans ou plus représentent 10 % des arrivées dans l'Hérault : 5 % dans le Montpellierain mais 17 % dans le reste du département qui est plus attractif auprès des seniors.

Les actifs qui arrivent dans le département sont plus souvent des cadres ou des professions intellectuelles supérieures que ceux qui sont déjà installés dans le département (24 % contre 18 %). Ils exercent également plus souvent une profession intermédiaire (30 % contre 27 %) mais sont moins souvent employés ou ouvriers.

La pénurie de foncier disponible pourrait contribuer à ralentir l'arrivée de nouveaux habitants dans les territoires déjà densément peuplés. Le changement climatique pourrait aussi rendre moins attractives les villes du sud de la France confrontées à la fois à des épisodes de fortes chaleurs plus fréquents, à des désordres climatiques plus intenses et à des tensions sur les ressources en eau. Au nord et à l'ouest du département, certains territoires peu densément peuplés situés en moyenne altitude pourraient à l'inverse gagner en attractivité. Les hypothèses de reconduction des comportements migratoires qui sous-tendent les projections réalisées dans cette étude sont donc susceptibles d'être revues à l'aune de ces évolutions.

► Définitions

Dans cette étude, le département de l'Hérault est découpé en **huit territoires de projet** constitués à partir d'EPCI et présentant une cohérence en matière de dynamique démographique et un seuil de population suffisant pour réaliser des projections de population :

Montpellierain : communauté d'agglomération (CA) Montpellier Méditerranée Métropole.

Biterrois : CA de Béziers Méditerranée.

Cœur d'Hérault : communauté de communes (CC) Vallée de l'Hérault, CC du Clermontois et CC Lodévois et Larzac.

Étang de Thau : CA Sète agglomération Méditerranée.

Haut Languedoc Ouest héraultais : CC Les Avant-Monts, CC du Minervois au Caroux, CC Sud-Hérault, CC Grand Orb en Languedoc, CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et CC La Domitienne.

Hérault Méditerranée : CA Hérault-Méditerranée.

Petite Camargue : CC du Pays de Lunel et CA du Pays de l'Or.

Pic Saint-Loup : CC du Grand Pic Saint-Loup et CC des Cévennes gangeoises et suménoises (sauf les quatre communes situées dans le Gard).

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communautés (dont les maisons de retraite).

Un **couple** correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent tous les deux vivre en couple, être mariés, pacsés ou en union libre. Ils peuvent avoir ou non des enfants. Une **famille monoparentale** correspond à un adulte vivant sans conjoint, avec son ou ses enfants.

► Pour en savoir plus

- « L'Hérault : un département très dynamique confronté à d'importantes fragilités sociales », Insee Analyses Occitanie n° 140, septembre 2023.
- « D'ici 2070, l'Occitanie gagnerait 824 000 habitants », Insee Analyses Occitanie n° 123, novembre 2022.
- « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », Insee Focus n° 317, janvier 2024.

